

Conseil municipal du 17 octobre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 04 octobre 2016 les membres composant le conseil municipal de NICORPS se sont réunis en mairie le 17 octobre 2016 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain GUEZOU, Pascal HAIZE, Michel GUILLON, Didier BERNARDIN, Françoise VOISIN, Martine VERNIER, Emmanuel FONTENEY, Jean-Philippe HENRARD, en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absente ayant donné procuration : Marie-Laure MARTIN a donné procuration à Alain Guézou

Absent excusé : Didier LEDOUX

Absent : Yves LEMOUTON

Ordre du jour :

- *approbation et signature du compte rendu de la dernière séance,*
- *désignation d'un secrétaire de séance,*
- *PLU réunion du 11 octobre*
- *Bilan des travaux (voirie et station épuration)*
- *Rapport annuel assainissement*
- *Compte rendu réunion (CBC et autres)*
- *Ajout d'un point supplémentaire si besoin*
- *Questions diverses*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Martine Vernier est désignée pour remplir cette fonction.

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance.

Réunion PLU du 11 octobre 2016

M le maire fait part au conseil de l'avancement du dossier du Plan Local d'Urbanisme. La réunion du 11 octobre a concerné la zone agricole qui sera la plus importante de la commune. Les autres zones U et AU, constructibles, la zone naturelle (bord de la Soulles et de ses affluents) et une petite zone STECAL étant limitées. Cette zone comprendra l'ensemble des constructions hors du bourg.

Le règlement retenu prévoit de distinguer deux secteurs Aa et Ab, le premier affecté à l'activité agricole où pourront être implantés des bâtiments d'exploitation pour le logement d'animaux et le second, autour du bourg, sans possibilité de construction.

Dans le secteur Aa des équipements d'intérêt collectif et pour des services publics pourront être admis ainsi que, sous conditions (proximité, surface, nécessité de surveillance) la construction de logements liés à des exploitations agricoles, dans le secteur Ab, toute construction et implantation d'éoliennes seront interdites.

Pour les constructions d'habitation de tiers existantes, les restaurations, changements de destination, constructions d'annexes, extensions, seront possibles sous conditions.

La zone « STECAL », à vocation économique concernera la parcelle où sont actuellement installées deux entreprises et permettra leur développement.

La prochaine réunion aura lieu le 15 novembre et traitera de la zone naturelle, des changements de destination et des boisements.

Par la suite, le bureau d'études engagera un travail de mise en page et de justification (2 à 3 mois). Une réunion publique sera organisée, puis le projet devra être arrêté par le conseil municipal avant la consultation des personnes publiques associées et le passage en CDPENAF.

Rapport annuel du syndicat d'eau potable

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2015 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable transmis par le syndicat d'adduction d'eau potable de Montpinchon.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Le prix du m³ d'eau assainie est de 1€ ht, la part fixe annuelle est de 57€ ht. Le nombre de branchements est de 130, le prix total d'une facture d'assainissement de 120 m³ d'eau est de 234.20€ ttc sans changement par rapport à l'année 2014.

Travaux

Le chantier concernant l'aménagement de trottoir en bordure de la RD 27 à la Moinerie est reporté d'un mois. L'aménagement des abords de la station d'épuration est en cours, il reste le portail à poser ainsi qu'un apport de pierre et le compactage à réaliser.

La réfection des chemins communaux a été effectuée par l'entreprise Eurovia, les finitions (remblayage des bas-côtés et mise à la cote des tampons) restent à faire. L'engazonnement des trottoirs du lotissement des Jonquilles est terminé.

La date du chantier de peinture dans la salle de réunion n'est pas encore fixée.

Délibération sur la répartition des sièges à la communauté Coutances Mer et Bocage

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes Coutances mer et bocage, issue de la fusion des communautés de communes du bocage coutançais, de Montmartin-sur-mer et de Saint-Malo de la lande, il convient maintenant de fixer la répartition des sièges de délégués communautaires.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres. La répartition de droit commun fixe le nombre de délégués communautaires à 93 élus. Le comité de pilotage de préfiguration a proposé que soit retenue la répartition proposée par la loi soit :

Communes	Nombre de sièges
Coutances	15
Agon-Coutainville	5
Gouville-sur-mer, Quettreville-sur-Sienne, Saint-Sauveur-Lendelin	3
Blainville-sur-mer, Gavray, Montmartin-sur-mer, Hambye, Orval-sur-Sienne	2
Toutes les autres communes	1

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances mer et bocage selon la répartition de droit commun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Nicorps, à l'unanimité, décide d'approuver la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage selon la répartition de droit commun.

Engagement de la commune de Nicorps dans une démarche « zéro phyto »

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut apporter une aide financière pour la réalisation de travaux relatifs à l'approvisionnement public en eau potable. Depuis le 1^{er} janvier 2016, pour qu'un maître d'ouvrage soit éligible à ces aides, il doit respecter le critère rédigé ainsi : « le maître d'ouvrage et les communes bénéficiaires sont engagés dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont ils assurent la gestion ». Cet engagement doit être justifié par une délibération de l'organe délibérant de la collectivité maître d'ouvrage (le Syndicat d'Eau) et de ses membres (les communes membres du Syndicat d'Eau).

Considérant l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement,
Considérant les intérêts que présentent la réduction voire l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires,

Considérant le critère d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Serine Normandie et l'impact financier que peut représenter l'absence ou la minoration de ces aides pour la réalisation de travaux liés à l'eau potable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Nicorps, à l'unanimité, décide :

- Que la commune de Nicorps s'engage dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont il assure la gestion

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer les documents afférents à ce dossier.

Réunions

Une réunion de travail organisée par le CAUE sur la préservation et le soin des ifs, prévue à Nicorps a été reportée à une date ultérieure.

M Haize fait part de la réunion de la commission tourisme de la CBC.

Questions diverses

Remplacement des fenêtres de l'auberge : à la suite de la visite du logement situé à l'étage du bâtiment de l'auberge et de la constatation du mauvais état des fenêtres, 4 entreprises ont été sollicitées pour le remplacement de 7 fenêtres. Les devis reçus nécessitent des compléments d'information, notamment la prise en compte de la pose de barres d'appui afin de répondre aux normes de sécurité.

Il a également été constaté le mauvais état de la maçonnerie de la façade. Plusieurs entreprises seront contactées pour la réalisation des travaux nécessaires.

Travaux à l'église : le remplacement du faîtage du clocher et des ardoises défectueuses a été effectué par l'entreprise Dogon. L'entreprise Cornille-Havard est intervenue pour resserrer le joug de la cloche et régler le tintement.

Un programme de dératisation va être mis en place au niveau des lagunes de la station d'épuration.

L'installation du parking à vélo va être effectuée prochainement.

Les animations proposées sur la commune connaissent un certain succès, notamment l'activité pétanque pour laquelle il a été demandé la pose de traverses en bordure du terrain pour arrêter les boules. Le conseil donne son accord.

Goûter de Noël : le conseil donne un avis favorable au renouvellement des décorations et à l'achat de bons cadeaux pour les enfants.

La prochaine réunion est prévue le 14 novembre 2016.

GUEZOU Alain

HAIZE Pascal

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

MARTIN Marie-Laure
*Absente excusée a donné
à Alain Guézou*

LEMOUTON Yves
Absent

Conseil municipal du 17 octobre 2016

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe

FONTENEY Emmanuel

LEDOUX Didier
Absent excusé